

**Interpellation de M. Philippe Dodrimont à Mme Eliane Tillieux,
Ministre de l'Action Sociale, de la Santé et de l'égalité des
chances sur les aides wallonnes aux habitants permanents**

Le ministre Nollet communiquait récemment sur l'habitat permanent dans le cadre du projet de réforme du code du logement. « Reconnaître l'Habitat permanent sans se voiler la face » indiquait-il en introduction d'un texte annonçant des mesures au bénéfice de l'Habitat Permanent.

Il semblerait que des ménages en état de précarité créant ou améliorant une habitation pourraient obtenir sous certaines conditions, une aide de la Wallonie même si cette habitation ne répond pas à la définition de logement.

La communication du ministre du logement précise expressément que cette aide pourrait être au bénéfice d'HP dans des caravanes !

Cette com' pose évidemment des questions. Tout d'abord, existe-t-il une définition plus précise de ces habitations (qui pour rappel ne répondent pas à la définition de logement) éligibles à l'aide wallonne ? Ces habitations peuvent-elles éventuellement être en zone inondable ; ce qui est souvent le cas quand on parle de caravane ?

Que pense madame la Ministre en charge du Plan HP d'une telle annonce ? Ne vient-on pas de mettre à mal la politique actuelle qui encourage les HP à quitter ces habitations ne répondant pas aux normes ? En effet, comment peut-on expliquer qu'il vaut mieux quitter une caravane, qui sert de lieu de vie permanent, alors que celle-ci pourrait être améliorée avec des primes wallonnes ?

Ne pensez-vous pas qu'avant de telles annonces, il serait préférable d'enfin cartographier les zones suffisamment équipées, suffisamment sécurisées, pour être concernées par ce développement de modes d'habitat alternatifs ou innovants ?

Ne risque-t-on pas de précariser à long terme une catégorie d'HP qui avec de telles annonces ne vont pas manquer d'y trouver une certaine forme de légitimité alors qu'en réalité leur logement n'en sera jamais un à proprement parler ?